Peut-on construire une maison en forêt?

On a tous rêvé de vivre au fond des bois, dans une cabane ou un chalet en bois, en connexion avec la nature et les éléments. L'année 2020 liée à jamais à la pandémie du coronavirus, aura donné à plus d'un des envies d'évasion et d'isolement au fond des bois. le site internet de Castorama : 18h39 - Une idée de Castorama, a voulu se pencher sur la question du droit de vivre dans une maison au coeur de la forêt ou d'y installer sa "Tiny house" (mini-maison très à la mode actuellement mais qui pose la question de sa légalité). Pour répondre aux nombreuses interrogations sur le sujet, Pierre-Louis Fayet, conseiller en investissement forestier chez Forêt Investissement a pris la parole et nous éclaire.

Le rêve pourrait-il devenir réalité?

ACHETER UNE FORÊT, EST-CE POSSIBLE?

Pierre-Louis Fayet nous explique que oui, acheter une forêt est possible et relativement accessible si l'on considère la solution du groupement forestier qui permet d'acheter des parts de forêts.

"Il existe environ 3 millions de propriétaires de forêts en France qui est elle-même au 3/4 privée" nous rappelle Pierre-Louis Fayet. De 20 à 30 000 euros l'hectare dans le Nord à 1000€ l'ha dans des zones moins prisées, le choix est donc large.

Mais as-t'on le droit à une construction classique en forêt?

EST-CE QUE L'ON A LE DROIT DE CONSTRUIRE UNE MAISON CLASSIQUE EN FORÊT?

Il est en fait interdit de construire un habitat permanent (plus de 8 mois dans l'année) avec des fondations et non raccordé au réseaux publics (eau, électricité et assainissement). Mais passer quelques nuits en forêt est possible si :

- Si vous possédez un bâti forestier au coeur de votre domaine boisé.

- Si il existe des bâtiments agricoles ou une maison d'agriculteur.

- Si l'on est dans des cabanes de loisir (dans certaines zones)

Lire la suite sur : Vivre dans la forêt : Est-ce légal de construire une maison dans les bois ? (18h39.fr)